

Surveillance écologique du site du Blayais - Année 1994



Le schéma général des études écologiques relatives à l'implantation des centrales nucléaires en estuaire prévoit deux étapes: - le projet qui a pour but de préciser l'état écologique du milieu dans la zone qui subira l'influence de la centrale. - la surveillance qui correspond à l'étude des fluctuations naturelles du milieu (variations pluri-annuelles notamment) avant la mise en service de la centrale, et des modifications du milieu après la mise en service de la centrale. Projet et surveillance écologiques sont deux phases complémentaires d'une même étude, qui visent à mettre en évidence les règles évolutives d'un écosystème soumis aux effluents thermiques d'une centrale nucléaire. Les lois recherchées, utilisables à des fins prédictives, ne peuvent être dégagées que dans la comparaison des états successifs du milieu avant et après la mise en service d'une centrale. Cette analyse des déséquilibres éventuels par "constat" implique une connaissance approfondie des modifications naturelles du milieu dans le temps (cycles et dérives) sur une période de plusieurs années. Il est en effet indispensable, dans une perspective de généralisation, de

pouvoir distinguer les modifications dues au fonctionnement de la centrale de celles qui résultent des dérives naturelles ou d'éventuelles sources polluantes étrangères au phénomène.

Auteurs du document : Quintin, Jean-yves, Castaing, P, Jouanneau, Jean-marie, Oggian, Georges, Poirier, Dominique, Chaurial, B, Salineres, J.b, Faugere, J.g

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 1995-04

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : 1995 Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00069/18074/15618.pdf>
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00069/18074/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/surveillance-ecologique-du-site-du-blayais-annee-19940>